

Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 15 janvier 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 2 p. (448v, 447r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 15 janvier 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49796>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 janvier 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Thiaudière, Edmond \(1837-1930\)](#)

Lieu de destination 32, rue Serpente, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin annonce à Thiaudière qu'il accepte sa proposition de représenter le journal *Le Devoir* sur la place de Paris et d'affecter au *Devoir* l'ancien bureau de la *Revue des idées nouvelles*. Godin passe en revue les obligations de Thiaudière dans cette fonction rémunérée 100 F par mois. Il accepte également que Thiaudière puisse contribuer dans une certaine mesure à la rédaction du journal. Il lui demande son avis sur la modification de la manchette du journal pour signaler l'existence d'un bureau à Paris.

Notes L'avis d'ouverture d'un bureau du journal *Le Devoir* au 32, rue Serpente à Paris sous la direction d'Edmond Thiaudière paraît en première page du numéro du *Devoir* du 26 janvier 1879 (en ligne :

<https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/306/50/466/0/0>, consulté le 22 mai 2023). La manchette du journal *Le Devoir* est modifié à partir du 2 février 1879 : les mentions « Politique [...] Consommation » et « Mutualité [...] Association du capital et du travail », qui encadraient le titre, sont supprimées ; « le titre « *Le Devoir* » est sous-titré « *Journal des réformes sociales* » la mention « *On s'abonne à Guise (Aisne) au bureau du journal et à Paris, 32, rue Serpente, chez M. Ed Thiaudière, représentant du Devoir pour tous renseignements* » est ajoutée (en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/450/80/466/0/0>, consulté le 21 mai 2023).

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal *Le Devoir*](#), [Finances personnelles](#)

Œuvres citées [Revue des idées nouvelles : bulletin du progrès dans la philosophie, les sciences, les lettres, les arts, l'industrie, le commerce et l'agriculture, Paris, 1876-1878.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024
